

La municipalité se prive de recettes, 14 682 €, en raison de la hausse des taux de la CCT

Un Conseil Municipal où il a été question aussi du SMUR de Condom et du désert pharmaceutique



La municipalité se prive de recettes, 14 682 €, en raison de la hausse des taux de la CCT

C'est sous la présidence du maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud, que le Conseil Municipal s'est réuni mercredi 11 avril en soirée pour délibérer sur les douze points inscrits à l'ordre du jour. La séance est ouverte par l'annonce de la démission d'André Sangay, Conseiller de l'opposition, lequel aurait dû être remplacé par Isabelle Cazaux laquelle a refusé de prendre le relais. Le suivant de la liste d'opposition, Christophe Deberdt n'a pas à ce jour donné aucune lettre de sa part qui accepte ou refuse cette fonction de Conseiller Municipal.

Baisse des taux pour compenser la hausse des taux de la CCT

Quant au vote des taux communaux d'imposition des taxes directes locales ceux-ci sont impactés par l'augmentation des taux de la Communauté de Communes de la Ténarèze qui génèrent un montant de 14 682 € lesquels seront prélevés sur l'impôt valencien. Afin de ne pas augmenter les taux pour compenser ce versement à la CCT, le Conseil Municipal décide de diminuer le montant des 3 taxes d'imposition de cette valeur à savoir 14 682 € et propose de voter les taux suivants : Taxe Habitation de 11.61 % à 11.24 %, Taxe Foncière Bâti de 27.19 % à 26.32 %, et Taxe Foncière Non Bâti de 118.37 % à 114.58 %. Le produit attendu sera de 444 357 € soit une baisse de 3.20 %.

Concernant le vote du budget primitif 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2018 le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2017 la somme de 411 994 € à la section de fonctionnement. Le budget primitif 2018 s'élève en recettes et dépenses d'investissement à 2 403 652 €.

La Municipalité attend du concret sur le SMUR de Condom

La sollicitation de l'ARS concernant entre autre un avis sur le déploiement des lignes du SMUR notamment sur le cas de l'hôpital de Condom, le Conseil Municipal estime que c'est une priorité de le conserver mais il fera remarquer dans sa réponse « qu'aborder les grands thèmes c'est beau et bien mais qu'il faut concrètement tenir compte des arguments et des actions émis car jusqu'à présent il n'y a pas eu de suite à l'instar de la manifestation à Montpellier ».

Désert pharmaceutique

Toujours dans le contexte médical, le maire Marie-Thérèse Broca-Lannaud informe que sur un rapport de la cour des Comptes préconise la fermeture de 56 pharmacies sur 72 dans le Gers. Il n'en resterait donc que 16 dans le département. Ce qui amène une vive réaction du Conseil Municipal qui s'en insurge estimant « qu'après le désert médical nous allons vers le désert pharmaceutique, cela va amplifier les disparités territoriales. Nous devons aussi agir pour la défense du salariat ».